

Mairie de LA CHENALOTTE

1, rue des Ecoles

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 JANVIER 2015

Convocations du 22 JANVIER 2015

- **Présents tous les conseillers, sauf M. Jérôme CHABOD, Jhonny DROZ-GREY, excusés.**

Secrétaire : M. Florian GAIFFE

Préau de l'école : Intervention de Monsieur Vermot, représentant de la société CAP architecture
Présentation de trois projets de restauration :

- Simple rénovation du préau : Rénovation de la couverture, réfection des parties en bois endommagées, sans modification de la partie supérieure de la façade.
- Création d'un préau ouvert et agrandi (environ 90 m2) : Dépose du préau existant, création d'une structure de toiture d'environ 90m2, dispositif brise-vent et possibilité de créer une terrasse.
- Création d'un préau fermé et agrandi (environ 90m2) : Création d'une structure murs et toiture d'environ 90 m2 sur fondations et dallage, avec isolation, châssis vitrés, revêtement des murs et sols, éclairage et chauffage des volumes créés, réalisation d'une terrasse.

Le Conseil Municipal souhaite rajouter au projet n° 2, la mise aux normes d'accessibilité du bloc sanitaire et de l'entrée de l'école. Par contre, la terrasse même si elle est jugée intéressante n'est pas retenue. Une étude approfondie doit être menée avant d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

DELIBERATION : Augmentation des heures de travail de Mme Nathalie Mainier. Le Conseil Municipal juge qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les heures de Mme Mainier.

DELIBERATION : Election du suppléant du Syndicat Scolaire. Suite à la démission de M. Damien Saubion, M. Johnny Droz Grey a été élu, à l'unanimité, suppléant.

DELIBERATION : Poubelle déjections canines accidentée. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à passer la commande et à demander à M. Fabien CUENOT, le remboursement égal au montant de la facture.

DELIBERATION : Location du logement sis au dessus de la mairie. Le Conseil Municipal autorise la location de l'appartement à compter du 1^{er} mars 2015. Le bail sera consenti pour une durée d'un an renouvelable, contenant une clause particulière permettant la réalisation/modification de ce logement et de la surface encore libre sous le toit.

DELIBERATION : Cimetière. M et Mme PERROT ont renoncé, par écrit, à la concession. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision. Le caveau et la concession sont disponibles à la vente.

DELIBERATION : Tarif salle des fêtes. Le Conseil Municipal décide que le montant de location, pour un enterrement, est de 150 euros pour la grande salle et 100 euros pour la petite salle.

Budget Primitif : Projets à définir en 2015.

- Remplacement des tables de la grande salle des fêtes, achat de chariots et de chaises.
- Installation d'une table de ping-pong extérieure.
- Installation de poteaux et filet de volley-ball.
- Réfection de la fontaine.
- Réfection du sol du logement situé dans les combles au-dessus de l'école.
- Etudes pour logements au-dessus de la mairie et réfection du préau.
- Travaux en régie :
 - Isolation du logement au-dessus de la mairie
 - Crépi du garage
 - Création d'une dalle pour l'installation d'une troisième colonne de tri, rue Le Frêne
 - Abords extérieurs des salles des fêtes
 - Cimetière : fosse commune à rafraîchir
 - Entretien des caniveaux
 - Création de bacs à fleurs pour le village

Compte-rendu de la Commission des Employés Communaux : Rencontre le 08 janvier 2015.

Le bilan des heures effectuées par les employés communaux laisse apparaître une différence de 22 heures dont l'origine provient de la prise congé.

L'achat de combinaisons pour la station d'épuration, d'un lève-tampon, le rachat de jalons et une location d'un taille-haie sont prévues avec la commune de Noël-Cerneux.

Compte-rendu entretien du village – route – déneigement : Afin de résoudre les problèmes dus au déneigement et de répondre aux attentes des habitants, une séance de cette commission avec l'entreprise chargée du déneigement, est à prévoir.

Questions diverses :

- Pour faire face aux problèmes récurrents du nettoyage du parquet de la salle des fêtes, l'utilisation d'un balai avec des grandes lingettes est à l'étude.
- La récupération des clés, lors de la location des salles des fêtes en fin de semaine sera faite impérativement entre 15h30 et 18h00.

Nous vous invitons à déposer vos stylos et feutres usagés, à la mairie dans un carton prévu à cet effet. Le bénéfice de cette action permettra d'obtenir des jeux au profit de l'école.